



Ref : CFVU2019/0309

CFVU DU 14 MARS 2019

**DÉLIBÉRATION PORTANT AVIS POUR UNE PRIME DE RESPONSABILITE PEDAGOGIQUE POUR
LES MEMBRES DE LA COMMISSION MASTER.**

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 14 mars 2019 réuni sous la présidence de Monsieur Olivier BALLESTA,**

*Vu le livre VII du code de l'éducation,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

Etant préalablement exposé par le président que :

L'avis porte sur les modalités de valorisation des travaux réalisés par les membres de la commission master à savoir le versement d'une prime de responsabilité pédagogique au lieu d'une modulation de service.

Membres de la commission : 12x41.41 soit 496.92 euros bruts

Animateurs de la commission : 24x41.41 soit 993.84 euros bruts.

- **DONNE UN AVIS NEGATIF (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) POUR UNE PRIME DE RESPONSABILITE PEDAGOGIQUE POUR LES MEMBRES DE LA COMMISSION MASTER.**

Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 15 mars 2019.

Nombre de membres présents	22
Nombre de membres représentés	6
Nombre d'abstentions	5
Nombre de suffrages exprimés	23
Nombre de votes pour	2
Nombre de votes contre	21

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 27/03/2019